Politiques structurelles et emploi: programmations régionales 1997-1999, objectif 2

1997/2280(COS) - 26/05/1998

Faisant suite à l'Agenda 2000, la Commission a proposé la création d'un nouvel objectif 2 couvrant des zones en mutation socio-économique dans les secteurs de l'industrie et des services, des zones rurales en déclin, des zones urbaines en difficulté, des zones en crise dépendantes de la pêche. Le but: promouvoir la reconversion économique et sociale des régions frappées par une crise structurelle. Le rapporteur, M. Joan VALLVÉ, demande à la Commission de donner priorité à la compétitivité et au développement des PME, à l'environnement et au développement durable, à la recherche et développement et innovation, à l'égalité des chances.